

Madame, Monsieur,

La limitation de vitesse fixé à 80 km/h est un enjeu de société, il s'agit de sauver des vies humaines !

Pour votre parfaite information :

- Cette mesure entrera en vigueur comme prévu le 1^{er} juillet prochain.
- Elle s'appliquera sur l'ensemble des routes du territoire national, à l'exception des portions à 2x2 voies et à 3 voies conçues pour des dépassements sécurisés.
- Sur l'ensemble du territoire national, la mise en œuvre de cette mesure se traduira par :
 - un changement de 11 000 panneaux de signalisation (environ 100 panneaux par département, dont 80 % de panneaux de limitation à 90 km/h) dont le coût est intégralement pris en charge par l'Etat ;
 - le maintien de la vitesse à 90km/h sur environ 2 100 km de voies.

L'impact de l'abaissement de la vitesse sur les vitesses moyennes pratiquées et sur l'accidentalité fera l'objet d'un suivi très précis à compter du 1^{er} juillet.

Le Gouvernement ne méconnaît pas les réactions suscitées par cette mesure mais rappelle qu'il s'agit de préserver des vies humaines et d'éviter de nombreux drames.

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention.

Bien cordialement,